

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour notre collectivité ; elle est disponible sur le site internet de la CCEPPG.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget principal de la Communauté de Communes et de son Budget Annexe.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorière, tant pour le Budget Principal que le Budget Annexe Service d'Assainissement Non Collectif. Pour mémoire, le Budget Annexe gestion des déchets REOM a été clôturé au 31 décembre 2018 ; ses résultats et écritures spécifiques ayant été repris dans le Budget Principal 2019.

LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Comptes Administratifs 2019 – Présentation tous budgets

Budgets en k€	BUDGETS AGREGES	BUDGET PRINCIPAL	BA SPANC
Section de fonctionnement			
Recettes	14 096	14 028	68
Dépenses	13 054	12 987	67
Report résultat 2018	985	1 011	-26
RESULTAT DE CLOTURE 2019	2 027	2 052	-25
Section d'investissement			
Recettes	1 237	1 237	0
Dépenses	2 951	2 951	0
Report résultat 2018	1 202	1 192	10
RESULTAT DE CLOTURE 2019	-512	-522	10
Restes à réaliser en recettes	803	803	0
Restes à réaliser en dépenses	950	950	0
RESULTAT 2019 avec les restes à réaliser	-659	-669	10
RESULTAT CUMULE 2019	1 368	1 383	-15

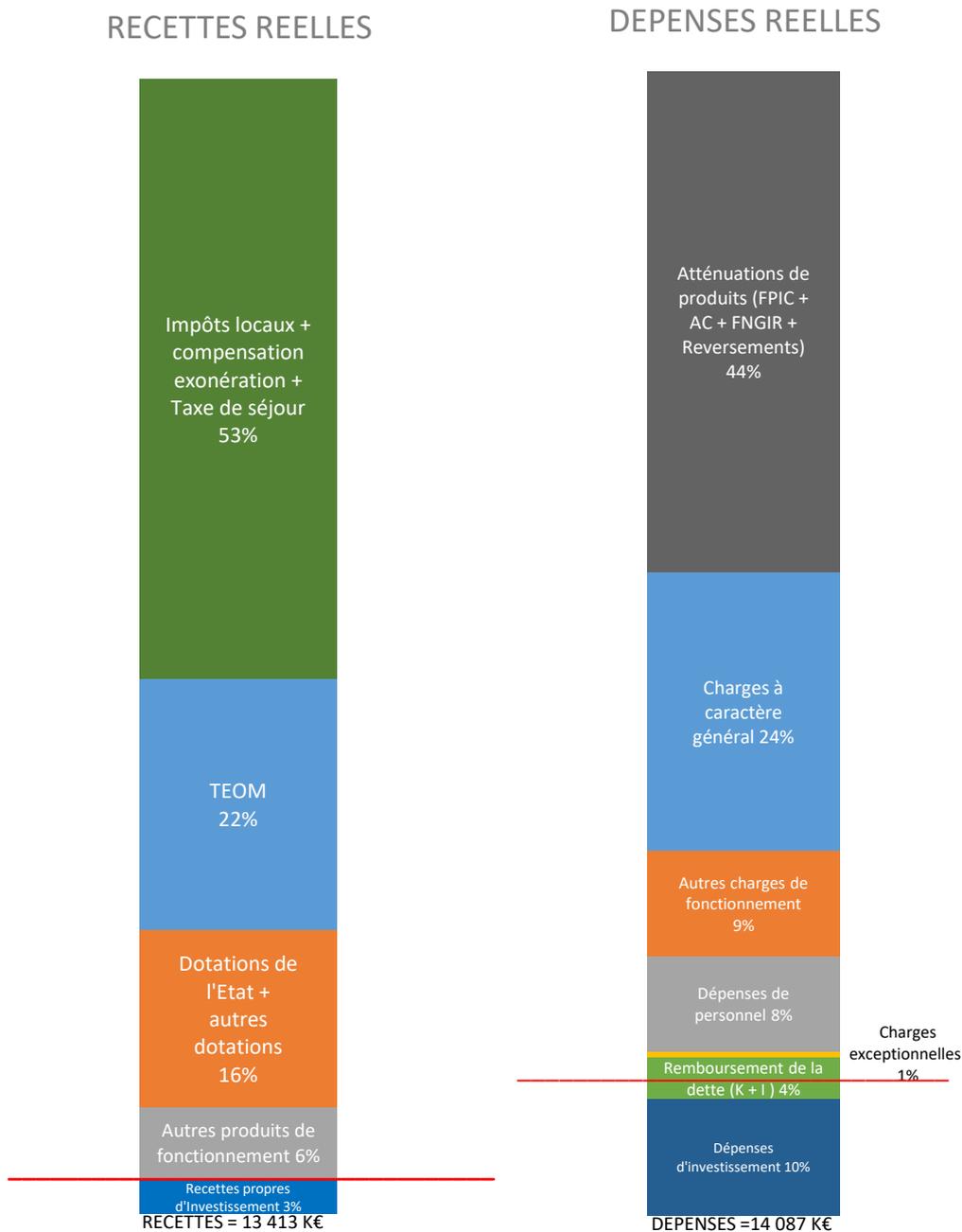
A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître les résultats cumulés suivants :

BUDGET	SECTION	Résultats clôture 2018	Transfert résultat BA REOM	part affectée à l'investissement	Résultats 2019	Clôture 2019
GENERAL	Investissement	1 196 534.65	-4 367.85	0	-1 714 680.77	-522 513.97
	Fonctionnement	890 608.37	132 038.56	10 693.00	1 040 675.87	2 052 629.80
		2 087 143.02	127 670.71	10 693.00	-674 004.90	1 530 115.83

EVOLUTION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET PRINCIPAL

2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 538 145.66	1 238 988.87	1 280 422.00	1 035 161.32	2 087 143.02	1 530 115.83

LES GRANDES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL



Les recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) sont en diminution (-8.66%) et s'élèvent à 13 413 K€ en 2019. Elles sont constituées principalement :

- des produits de la fiscalité en incluant les compensations de l'Etat pour exonération (près de 75% des recettes totales) dont 22% relèvent de la TEOM,
- des dotations et autres produits de fonctionnement viennent compléter ce poste pour 2 963 K€.

A noter que les ressources de fonctionnement représentent près de 97 % des recettes totales. A cela s'ajoutent les ressources propres d'investissement pour 391 K€.

La baisse de -8,66% relevée entre les 2 exercices s'explique par la reprise exceptionnelle de la provision pour charge faite en 2018 pour 396 K€, la vente d'une parcelle pour 117 K€ et l'emprunt de 2 000 K€.

Les dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) ont progressé entre 2018 et 2019 (+5,47%) pour s'établir à 14.087 K€ en 2019. Elles sont constituées majoritairement :

- des dépenses de gestion (atténuation de produits, charges à caractère général, charges de personnel,) à hauteur de 12.000 K€ (hors dette),
- des dépenses d'investissement (hors dette) pour 1.585 K€.

Les annuités de la dette pour 2019 en capital et intérêts complètent la structure des dépenses réelles de la Communauté de Communes pour 502 K€

BUDGET PRINCIPAL – LE CONTEXTE

Depuis 2014, la Communauté de Communes « Enclave des Papes-Pays de Grignan » a fait face à une baisse importante des dotations de l'Etat, et notamment de la DGF qui a baissé de plus de 26 % entre 2014 et 2019, représentant une baisse de 522 K€.

Dans le même temps, la péréquation fiscale (FPIC) auquel nous sommes contributeur désormais, accentue la baisse des ressources. Pour mémoire, sur la base d'une répartition de droit commun, contribution de la CCEPPG 2014 : 6 K€ - contribution 2019 : 60 K€.

Au 1^{er} Janvier 2019, le mode de financement de la compétence collecte des déchets a été harmonisé sur l'ensemble du territoire. Ainsi lors du budget primitif, les taux concernant 3 zones ont été votés et le Budget Annexe REOM a été dissout au 31/12/2018.

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs. Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture comptable :

- elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
- elles sont retracées en dépenses et en recettes.

Dans le cadre des comparaisons avec l'exercice N-1, les montants énoncés intègrent les résultats du Budget Annexe REOM, corrigés des flux croisés entre les deux budgets. (1)

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

A la clôture 2019, une augmentation de 3,19% des recettes (réelles & d'ordre) est constatée par rapport aux prévisions budgétaires : 14.028 K€ réalisés contre 13.594 K€ prévus.

Ceci est notamment expliqué, outre les écritures d'ordre : reprise d'amortissement effectuée sur le bâtiment industriel représentant une régularisation d'amortissement de 560 K€ et les écritures de neutralisation des attributions de compensation 2018/2019, par des notifications en cours d'année, notamment au titre du FNGIR avec un reversement de 92 K€, remboursement EDF pour 59 K€ et CNRACL pour 55K€ ; ces écritures exceptionnelles ont contribué au résultat de clôture.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisations 2018 (1)	Réalisations 2019	Evolution 2018/2019
Atténuation de charges	21 880	64 122	193.06%
Produits des services (1)	1 287 007	545 477	-57.62%
Impôts et taxes (1)	8 587 284	9 630 279	12.15%
Dotations & participations	2 466 180	2 529 889	2.58%
Autres produits de gestion courante	105 489	160 756	52.39%
Produits financiers	20 280	17 643	-13.00%
Produits exceptionnels	137 707	74 035	-46.24%
Reprise sur provisions	395 843	0	-100.00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 021 670	13 022 202	0.00%

En comparaison avec l'exercice précédent et en dehors de certains éléments ci-dessus, il est souligné :

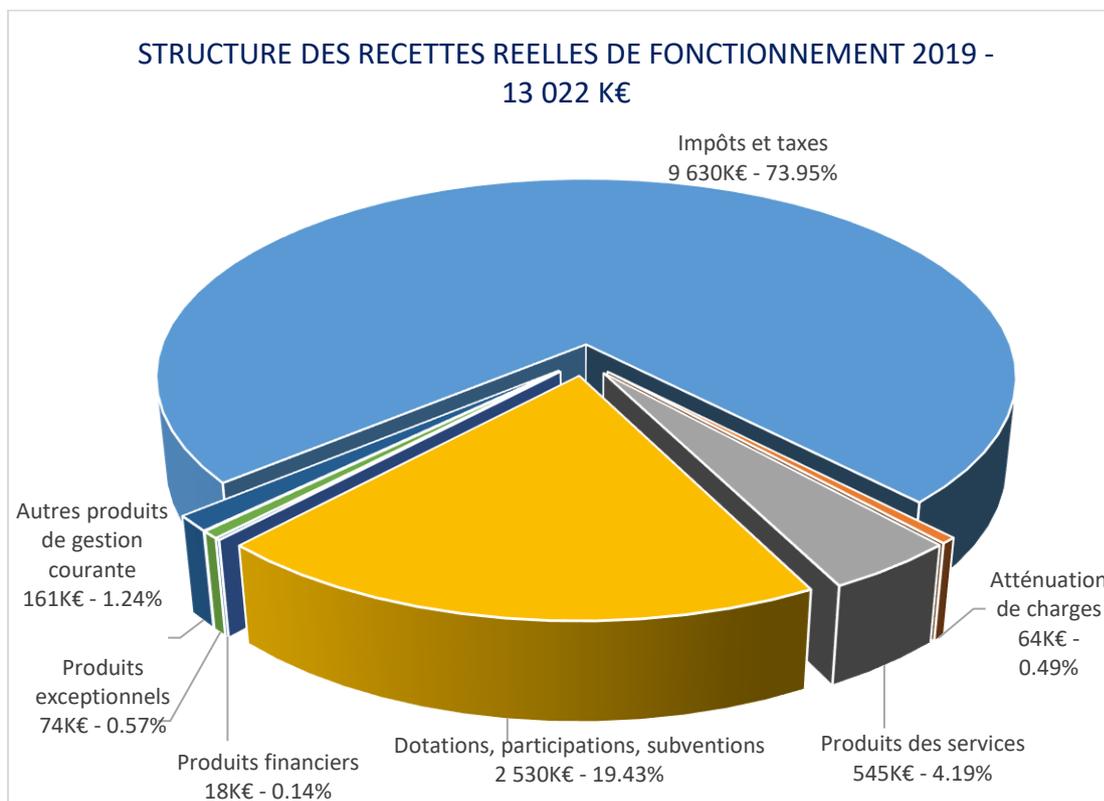
Au niveau des produits des services, du fait de la dissolution du Budget Annexe REOM, les flux croisés entre les budgets ont diminué de 96%.

A cela, il faut noter également qu'au chapitre fiscalité, le produit perçu est supérieur +2,99% aux notifications et prévisions, notamment au niveau des IFR (+30,06%), de la TASCOM (+19,36% suite à la régularisation sur exercices antérieurs). Pour la première année d'application de la TEOM sur l'ensemble du territoire, celle-ci par rapport aux bases notifiées en Mars 2019, génère +13 K€.

Les dotations concernent outre la DGF, les subventions et participations versées par les Départements (PCAET pour 4.200 € et aide plateforme taxe de séjour pour 1.898 €), les participations des communes au titre de l'ADS, les prestations versées au titre du contrat enfance jeunesse, ainsi que les compensations de l'état au titre d'exonérations de fiscalité et notamment pour la Taxe d'Habitation qui représente 350 K€ en 2019 (328 K€ en 2018).

Par ailleurs les autres produits de gestion courante, correspondants aux loyers perçus sur le site Germain Aubert ont progressé de 55 K€ du fait de l'entrée de nouvelles entreprises dans cet espace, impactant également la récupération des charges (+12 K€).

Les produits financiers concernent le remboursement par des collectivités de quote part d'emprunts contractés par la CCEPPG, pour des compétences transférées.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les prestations de services effectuées, les salaires du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les attributions de compensation versées aux collectivités du territoire, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires représentent 8% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

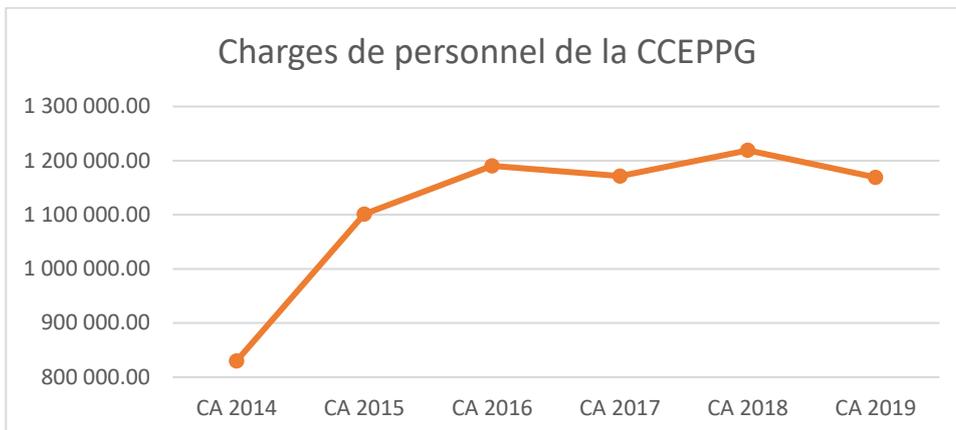
A la clôture 2019, une diminution des dépenses de fonctionnement (réelles & d'ordre) de 5,13% est constatée par rapport aux prévisions budgétaires : 12 987 K€ contre 13 689 K€, représentant une baisse de 3.16% des dépenses réelles sur 2019.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisations 2018 (1)	Réalisations 2019	Evolution 2018/2019
Charges à caractère général (1)	3 343 952	3 424 873	2.42%
Charges de personnel	1 218 998	1 169 140	-4.09%
Atténuation de produits	6 025 156	6 029 622	0.07%
Autres charges de gestion courante	1 620 401	1 298 942	-19.84%
Charges financières (1)	113 181	140 934	24.52%
Charges exceptionnelles	11 118	77 832	600.07%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 332 804	12 141 343	-1.55%

En comparaison avec l'exercice précédent et en dehors de certains éléments ci-dessus, il est souligné :

Si l'on constate au niveau des charges générales une baisse au regard de la prévision budgétaire (diminution des tonnages OM collectés liés d'une part au déploiement des points d'apports volontaires et d'autre part à l'extension des matériaux triés), en revanche en comparaison avec l'exercice précédent, du fait de la dissolution du Budget Annexe REOM, la totalité des prestations se retrouvent sur le Budget Principal (+911 K€) représentant une hausse de 2,42% de ce chapitre.

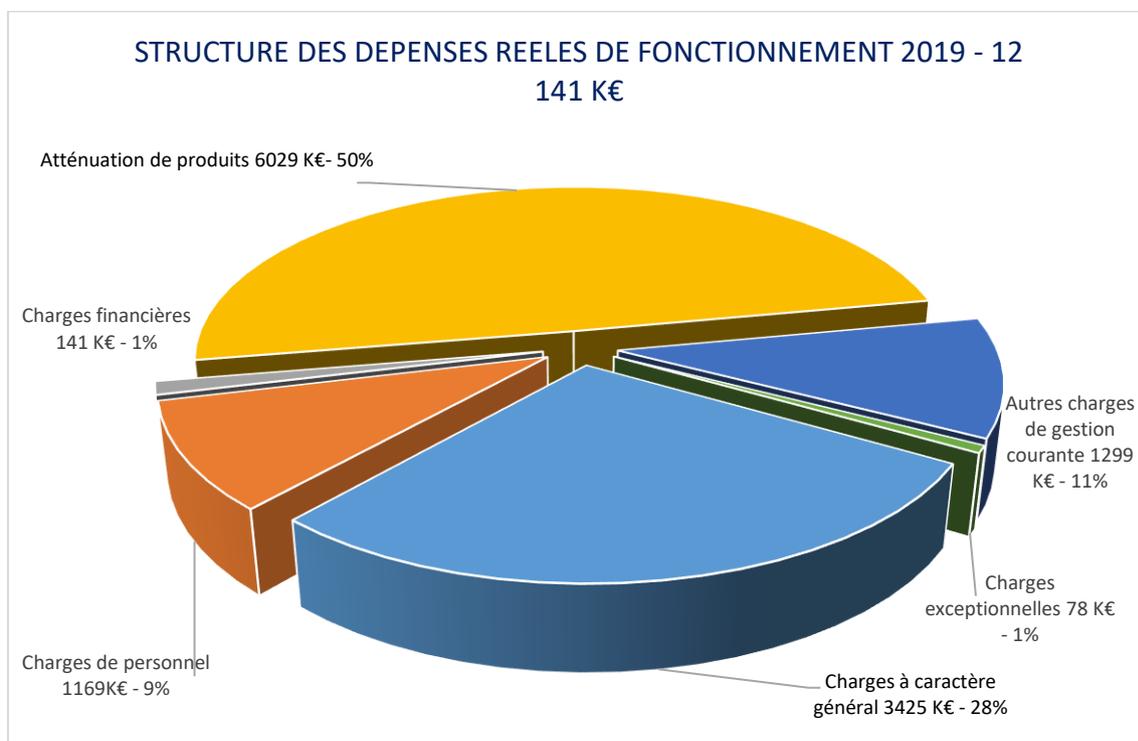
Les charges de personnel sont stables voire même en baisse par rapport à l'exercice 2018. Ci-dessous évolution de ce poste depuis 2014, en précisant que l'augmentation constatée en 2015 est due au transfert de la compétence enfance jeunesse (+ 5 agents crèche).



Le chapitre atténuation de produits est stable (attribution de compensation, FNGIR, FPIC) ; la variation provenant du FPIC (+5,81%) et du reversement aux Conseils Départementaux Drôme et Vaucluse de la taxe additionnelle de Taxe de Séjour (+9,61%).

La baisse du chapitre « Autres charges de gestion de courante » est liée au poste créance éteinte, qui sur 2018 portait sur la créance de Tiro Clas (355 K€).

L'évolution des charges financières correspond au 1^{er} remboursement de l'emprunt contracté en 2018 (30 K€) ; celle relevée au niveau des charges exceptionnelles est liée à des régularisations d'écritures comptables suite à l'intégration des écritures du BA REOM et à un remboursement sur factures EDF.



II. La section d'investissement

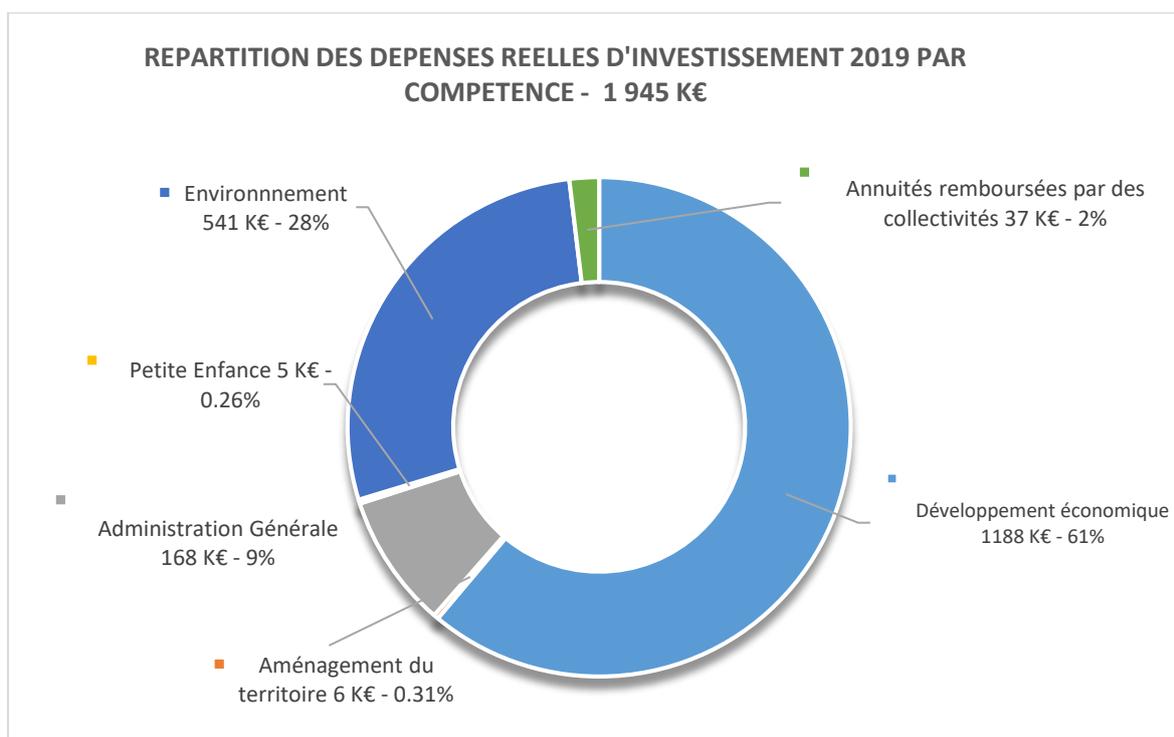
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de l'intercommunalité.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement en 2019 s'élèvent à 2 952 K€ dont :

- 1 439 K€ dépenses d'équipement (opérations réelles),
- 360 K€ remboursement de la dette en capital (opérations réelles),
- 4 K€ autres immobilisations financières et divers (opérations réelles),
- 142 K€ Attributions de compensation en investissement (opérations réelles),
- 0,3 K€ opérations patrimoniales (opérations d'ordre),
- 1 006 K€ opérations entre sections (opérations d'ordre).

Au titre des dépenses d'équipement on peut citer notamment le déploiement haut débit 26 (376 K€), mise en place des points d'apports volontaires déchets 1^{ère} phase (427 K€), aménagement et signalétique du Site Germain Aubert (494 K€), le lancement de la construction d'une structure petite enfance à Roussas (4 K€), travaux d'aménagement des déchèteries de Grignan et Valréas (85 K€), aménagement des zones d'activités (20 K€), ...



Les opérations d'ordre portent sur la neutralisation comptable des attributions de compensation en investissement (364 K€), la reprise d'amortissement effectuée sur le bâtiment industriel représentant une régularisation d'amortissement de 560 K€, ...

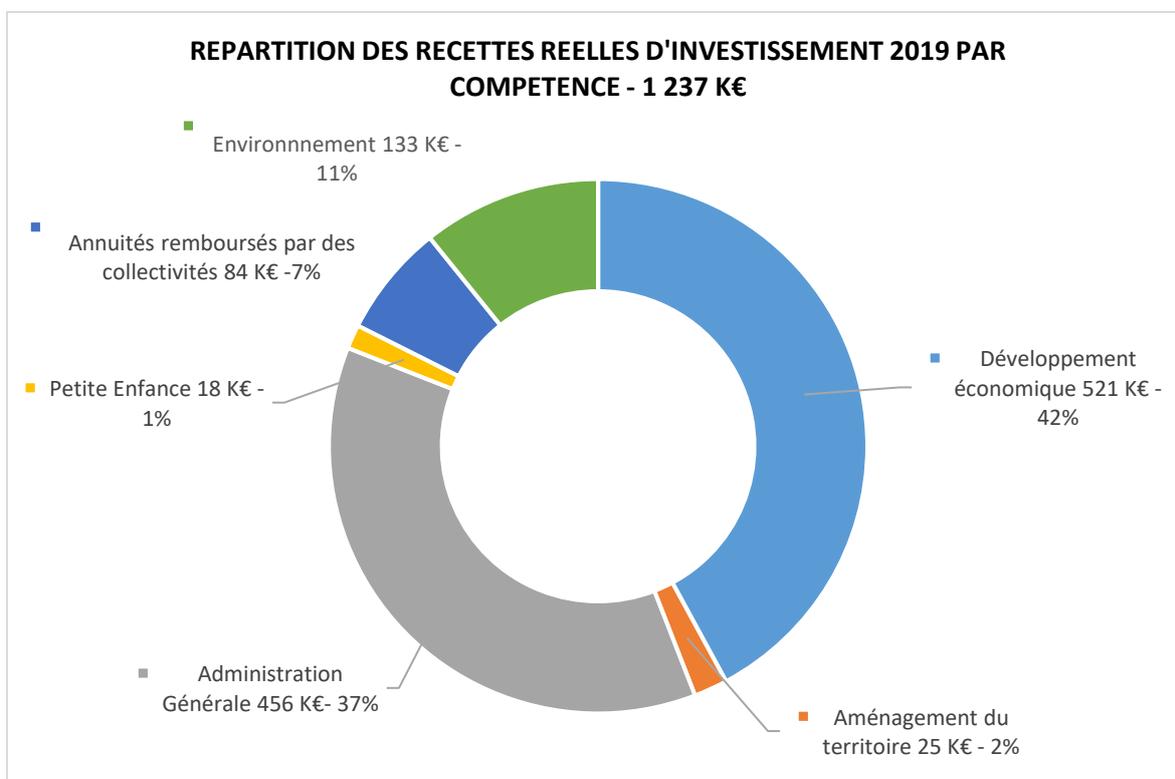
Le total des restes à réaliser se monte à 950.205 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement des opérations d'investissement se fait donc grâce à quatre leviers : l'autofinancement, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), les subventions d'investissement, l'emprunt.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 237 K€ dont :

- 11 K€ d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- 82 K€ de subventions,
- 204 K€ de FCTVA,
- 84 K€ de remboursement de collectivités suite au transfert de compétence,
- 10 K€ d'autres recettes diverses,
- 0 € nouveaux emprunts,
- 847 K€ d'opérations d'ordre (amortissements et intégration).



Le total des restes à réaliser se monte à 802.978 €.

INDICES DE GESTION

Certains indices et ratios permettent d'apprécier la gestion de la collectivité.

Un des indices de gestion est retracé dans les Charges de Structure ; c'est-à-dire les charges liées à l'existence même de la collectivité et donc le poste dit « Administration Générale ».

Le deuxième porte sur l'autofinancement de la collectivité.

Ci-dessous le tableau retrace l'évolution des charges fixes de fonctionnement de la structure :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION GENERALE

	2014	2015	EVOLUTION	2016	EVOLUTION	2017	EVOLUTION	2018	EVOLUTION	2019	EVOLUTION	EVOLUTION 2014 / 2019
011 - Charges à caractère général (1)	179	141	-21.23%	111	-21.28%	135	21.62%	154	14.07%	214	38.96%	19.55%
012 - Charges de personnel	743	816	9.83%	849	4.04%	830	-2.24%	809	-2.53%	786	-2.84%	5.79%
65 - Autres charges de gestion courante (2)	67	96	43.28%	75	-21.88%	89	18.67%	86	-3.37%	92	6.98%	37.31%
TOTAL	989	1 053	6.47%	1 035	-1.71%	1 054	1.84%	1 049	-0.47%	1 092	4.10%	10.41%

(1) - Par exemple, téléphone, Edf, assurances, maintenance, entretien, honoraires, fournitures administratives,.....

(2) - Notamment, Indemnités des élus, adhésion, brevets logiciels,

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :

	2016	2017	2018	2019
FONCTIONNEMENT				
Recettes	11 578 094	11 543 832	13 135 098	14 028 213
Dépenses	11 350 324	11 454 010	13 002 377	12 987 537
Résultat de l'exercice	227 770	89 823	132 721	1 040 676
Excédent antérieur reporté	829 269	846 250	757 887	1 011 954
INVESTISSEMENT				
Recettes	1 315 526	700 253	3 995 115	1 237 183
Dépenses	1 321 983	949 312	2 772 784	2 951 864
Résultat de l'exercice	-6 457	-249 059	1 222 331	-1 714 681
Excédent antérieur reporté	229 720	223 263	-25 797	1 192 167
CAF NETTE	372 738	150 933	295 090	520 141

Les efforts de gestion engagés depuis 2016 permettent à la Communauté de Communes, malgré les contraintes financières désormais structurelles, de respecter ses engagements notamment en matière de stabilité des taux d'imposition (sans augmentation sur la période) et d'un effort d'investissement adapté avec un recours limité à l'emprunt (5 000 K€ pour 9 200 K€ de travaux).

LA DETTE

Le capital restant dû au 31 décembre 2019, s'élève donc à **5.256.806,69 €**. La CCEPPG dispose à ce jour de 4 emprunts. L'intégralité des emprunts de la CCEPPG est à taux fixe. Ceci représente une part par habitant de 222,76 €.

Il est à noter que du fait de la dissolution du Budget Annexe des déchets-Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) au 31 Décembre 2018, l'emprunt en cours conclu pour la construction de la déchèterie de Valaurie, a été intégré au Budget Principal pour un capital restant dû (CRD) de 125.047,69 € au 01/01/2019.

Pour mémoire, il est rappelé que l'annuité de certains emprunts est prise en charge par d'autres collectivités (transfert compétence électrification, opération sous mandat). Ceci ramène le CRD au 31/12/2019 à **4.616.846,74 €** soit **195.65 €/habitant**.

LE BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif de ce budget annexe fait apparaître les résultats cumulés suivants :

BUDGET	SECTION	Résultats clôture 2018	part affectée à l'investissement	Résultats 2019	Clôture 2019
SPANC	Investissement	10 968.36	0		10 968.36
	Fonctionnement	-26 775.57	0.00	560.42	-26 215.15
		-15 807.21	0.00	560.42	-15 246.79

Ce service est notamment chargé du contrôle des installations du territoire. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

En 2019, les prestations de contrôle des installations ont été confiées après consultation, à la société PAPERI (coût 2019 - 24 K€).

Par ailleurs, il a été reversé aux particuliers dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation d'installation versées par l'Agence de l'Eau 36 K€.

Enfin une participation a été reversée au budget principal (personnel + frais administratif) pour 3 417 €.

Au niveau des recettes, au titre des contrôles 28 K€ ont été facturés aux redevables. L'agence de l'eau dans le cadre de son programme d'aide a versé une subvention de 40 K€.

Il n'y a eu aucun mouvement d'écritures en investissement sur 2019.